

Article 47, alinéa 4 : *Au lieu de* : « Des états mensuels joints aux copies des procès-verbaux et des actes de transaction sont adressés au directeur du Commerce pour information », *lire* : « Des états mensuels joints aux copies des procès-verbaux et des actes de transaction sont adressés au directeur du Contrôle économique pour information. »

Article 48 : *Au lieu de* : « Les agents assermentés du Contrôle économique ayant au moins le grade de chef de brigade sont habilités à procéder à l'encaissement des transactions, quelle que soit l'autorité qui en ait fixé le montant. Ils doivent dans ce cas délivrer au délinquant un reçu extrait d'un carnet à souche, numéroté, coté, paraphé par le directeur du Commerce. La date et le numéro du reçu sont consignés sur le procès-verbal qui est renvoyé à la direction », *lire* : « Les agents assermentés du Contrôle économique ayant au moins le grade de chef de brigade sont habilités à procéder à l'encaissement des transactions, quelle que soit l'autorité qui en ait fixé le montant. Ils doivent dans ce cas délivrer au délinquant un reçu extrait d'un carnet à souche, numéroté, coté, paraphé par le directeur du Contrôle économique. La date et le numéro du reçu sont consignés sur le procès-verbal qui est renvoyé à la direction. »

Article 50, alinéa 2 : *Au lieu de* : « Toutefois, le directeur du Commerce ou son représentant peut déposer des conclusions qui seront jointes à celles du ministère public et les faire développer oralement à l'audience par un fonctionnaire dûment habilité », *lire* : « Toutefois, le directeur du Contrôle économique ou son représentant peut déposer des conclusions qui seront jointes à celles du ministère public et les faire développer oralement à l'audience par un fonctionnaire dûment habilité. »

ART. 2. — La présente ordonnance sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 6 novembre 1980.

Pour le Comité militaire de salut national,

*Le Président :*

Lieutenant-colonel Mohamed Khounaould Haidalla.

ORDONNANCE n° 80-303 du 10 novembre 1980 autorisant la ratification de la convention de financement signée le 15 octobre 1979 entre le gouvernement de la République islamique de Mauritanie (R.I.M.) et la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.).

Le Comité militaire de salut national a délibéré et adopté ;

Le Président du Comité militaire de salut national, chef de l'Etat et du gouvernement, promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Le Président du Comité militaire de salut national, chef de l'Etat et du gouvernement, est autorisé

à ratifier la convention de financement signée le 15 octobre 1979 à Nouakchott entre la République islamique de Mauritanie (R.I.M.) et la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.).

ART. 2. — La présente ordonnance sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 10 novembre 1980.

Pour le Comité militaire de salut national,

*Le Président :*

Lieutenant-colonel Mohamed Khounaould Haidalla.

ORDONNANCE n° 80-304 du 10 novembre 1980 rectificative de l'ordonnance n° 80-011 du 22 janvier 1980 portant loi de finances pour l'exercice 1980.

Le Comité militaire de salut national a délibéré et adopté ;

Le Président du Comité militaire de salut national, chef de l'Etat et du gouvernement, promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Les crédits ci-après sont annulés du budget de l'Etat, exercice 1980.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

### TITRE 22 : AMORTISSEMENT DE LA DETTE

#### CHAP. 01. — Amortissement de la dette de l'Etat.

##### Art. 04 : Dette extérieure à long terme.

§ 32 : Appontement pétrolier de Nouadhibou (CIO - 115) .....	105 046 000
§ 33 : Plate-forme contre incendie de l'appontement pétrolier (CIO - 165) .....	77 104 000
§ 34 : Extension Wharf de Nouakchott (CIO - 167) .....	17 271 000
§ 35 : Bankers Trust - Raffinerie Sucre (USA - 113) .....	33 568 000
§ 36 : Résidence Ambassade Washington (Riggs Bank - USA - 171) .....	1 572 800
§ 37 : Ingersol Bank-SOMIMA (USA - 162) ..	4 228 000
§ 38 : Pelle électrique SOMIMA Rusten Bucyrus (§. B - 168) .....	16 150 000
§ 39 : SOMIMA - Tuyauterie Bénichab (UBS - 153) .....	10 334 000
§ 49 : Indemnisation actionnaire Miferma (USA - 112) .....	461 000 000
§ 51 : Appontement pétrolier de Nouadhibou (CIO - 117) .....	138 670 903,89
§ 53 : Camions caterpillar (USA - 155) .....	27 973 000
§ 54 : Générateurs électriques (USA - 158) ..	29 847 000
TOTAL du chapitre 01 et du titre 22 .....	852 764 703,89

**TITRE 23 : ACQUISITIONS DE TERRAINS ET IMMEUBLES**

CHAP. 05. — *Acquisitions de terrains et immeubles.*

Art. 60 : Immeubles affectés aux services publics.

à Bruxelles et Tunis .....	1 641 125,90
du chapitre 05 et du titre 23 .....	1 641 125,90

**TITRE 24 : CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES**

CHAP. 04. — *Constructions immeubles.*

Art. 10 : Immeubles affectés aux corps politiques.

Bâtiments d'hôtes Présidence Nouadhibou ..	600
Constructions 4 villas de passage .....	24 000 000

Art. 20 : Immeubles affectés aux divers ministères.

Construction ambassade Djeddah .....	19 887 600
Centre Informatique .....	276 094
Diverses constructions ministère Justice.	476 679
Diverses constructions minist. Intérieur.	1 247 849
Institut hautes études islamiques .....	4 500 000
Transformation ministère Finances ..	1 000 000

Art. 30 : Immeubles scolaires, sports, culturels.

Réfinancement fosse septique .....	79 100
Constructions scolaires .....	1 349 031,43
Constructions Enecofas .....	323 382

Art. 40 : Immeubles d'hygiène et de santé

Construction équipement, centres méd.	6 868 301
---------------------------------------	-----------

Art. 50 : Immeubles d'habitation

Réfection équipement blocs .....	426 943
----------------------------------	---------

Art. 60 : Autres immeubles

Avignon Foire nationale .....	259 585,90
Divers travaux constructions .....	15 559 697,09
<b>Total du chapitre 04</b>	<b>76 454 904,42</b>

CHAP. 05. — *Infrastructures.*

Art. 10 : Travaux d'urbanisme.

Fonds investissements foncier .....	7 031 035,95
Nouakchott, centres secondaires .....	59 883

Art. 20 : Routes, pistes et ponts.

Route abattoir aéroport Kaédi .....	3 055 216
Voie de Rosso .....	670 000
Quai wharf plage des pêcheurs .....	10 484 000

Art. 60 : Réseaux adduction d'eau, barrages

Travaux hydraulique Nouakchott .....	20 877
Régularisation marchés divers .....	1 528 424
Adduction d'eau d'Atar .....	850 885
Alimentation eau Bir-Moghrein .....	36 055

Art. 70 : Réseaux électricité

Centrale électrique Nouakchott .....	2 500 000
--------------------------------------	-----------

Art. 90 : Autres (études, contrôles, etc.).

§ 10 : Révision prix divers marchés .....	4 939
§ 12 : Etudes contrôles cifers .....	5 640 523,56
§ 13 : Participation programme PNUD .....	10 579 000
§ 14 : Chantiers nationaux .....	64 285
<b>Total du chapitre 05</b>	<b>42 526 123,51</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL du titre 24</b>	<b>118 981 027,95</b>

**TITRE 25 : EQUIPEMENT RURAL INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU TOURISTIQUE**

CHAP. 06. — *Mise en valeur des terres et aménagement rural et hydraulique.*

Art. 10 : Travaux de mise en valeur des terres.

§ 10 : Etudes périmètres .....	590 390
§ 19 : Projet développement Sud-Ouest .....	3 000 000
§ 21 : Régularisation arriérés Aftout Sahel ..	1 539,70

Art. 20 : Travaux d'irrigation.

§ 13 : Périmètres irrigués .....	124 213,60
§ 14 : Encadrement périmètres rizicoles .....	752 599
§ 15 : Réalisation forages .....	67 902
§ 16 : Forages Unicef .....	31 726
§ 18 : Digue Birette .....	5 270
§ 19 : Barrage Amder .....	41 242
§ 22 : Exécution forages et puits .....	5 000 000

Art. 40 : Travaux d'implantation du cheptel.

§ 12 : Projet élevage sur pâturage .....	14 880
§ 13 : Zone pilote Kaédi .....	177 159
§ 14 : Entretien et conservation cheptel .....	14 930
§ 15 : Développement élevage Guidimaka .....	1 000 000
§ 16 : Amélioration pâtur. et protection anim.	129 325

Art. 50 : Travaux divers.

§ 11 : Contrepartie projet éduc. MAU 459 ..	15 925,60
§ 15 : Renforcement service agro-météorologique et hydraulique .....	69 541
§ 17 : Planification ressources en eau .....	116 533,50
§ 19 : Encadrement moto-pompes .....	492 174,96
<b>Total du chapitre 06</b>	<b>11 645 151,36</b>

CHAP. 07. — *Equipement industriel, commercial et touristique.*

Art. 20 : Manufactures et industries de transformation.

§ 11 : Laiterie de Nouakchott .....	10 000 000
-------------------------------------	------------

Art. 40 : Réalisations et aménagements touristiques.

§ 10 : Parc zoologique .....	177
------------------------------	-----

**Total du chapitre 07**

<b>TOTAL GÉNÉRAL du titre 25</b>	<b>21 645 328,36</b>
----------------------------------	----------------------

## TITRE 26 : MATERIELS D'EQUIPEMENT

CHAP. 08. — *Matériels d'équipement.*

Art. 35 : Matériels de transport naval.

§ 10 : Carénage vedettes .....	20 262 121,48
Art. 40 : Mer. Trans-aérien.	
§ 10 : Av. Pré. ....	1 088 681
Art. 50 : Autres matériels.	
§ 10 : Equipement MAE/MPDI .....	5 928 183
§ 20 : Matériel divers équipements régions ..	4 434 787
TOTAL du chapitre 08 et du titre 26 .....	31 715 772,48

## TITRE 28 : ETUDES, CONTROLES, RECHERCHES

CHAP. 10. — *Etudes, contrôles, recherches.*

Art. 10 : Etudes, contrôles, recherches.

§ 13 : Eaux souterraines .....	47 629
§ 15 : Projets ACIDI .....	27 500
§ 16 : Assistance technique AID .....	874
§ 17 : Etudes et contrôles par (Equipement) ..	4 797 961
§ 19 : Renforcement aliment. eau Nouakchott.	34 712
§ 22 : Recensement démographique .....	441
Art. 20 : Formation.	
§ 10 : Formation auxiliaires de santé .....	1 238
TOTAL du chapitre 10 et du titre 28 .....	4 910 355

MONTANT des crédits annulés sur  
sur le budget d'investissement 1 031 656 313,56

ART. 2. — Les crédits supplémentaires sont ouverts au budget de l'Etat, exercice 1980.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

## TITRE 24 : CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES

CHAP. 04. — *Construction d'immeubles.*

Art. 70 : Diverses régularisations.

§ 11 : Autres provisions .....	10 000 000
--------------------------------	------------

CHAP. 05. — *Infrastructure.*

Art. 90 : Autres.

§ 15 : Provisions diverses .....	10 000 000
----------------------------------	------------

TITRE 25 : EQUIPEMENT RURAL INDUSTRIEL,  
COMMERCIALCHAP. 06. — *Mise en valeur des terres  
et aménagement rural et hydraulique.*

Art. 50 : Travaux divers.

§ 20 : Provisions diverses .....	9
MONTANT des crédits supplémentaires ouverts au budget d'investissement	29

ART. 3. — La présente ordonnance sera publiée  
procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat

Fait à Nouakchott, le 10 novembre 1980.

Pour le Comité militaire de salut national

*Le Président :*

Lieutenant-colonel Mohamed Khounaould HAID

ORDONNANCE n° 80-311 du 24 novembre 1980 cc  
les articles 22 D et 32 C de la loi n° 65-123 du 20 ju  
portant réorganisation de la justice.

Le Comité militaire de salut national a délibéré et

Le Président du Comité militaire de salut natio  
de l'Etat et du gouvernement, promulgue l'ordonna  
la teneur suit :ARTICLE PREMIER. — L'article 22 D de la loi n° 6  
20 juillet 1965 est complété de la manière suivante :

D. — La Cour suprême se prononce enfin sur :

6. Les recours intentés dans le cadre du fonctio  
de l'Ordre national des avocats.ART. 2. — L'article 32 C de la même loi est com  
la manière suivante :C. — Lorsqu'elle statue sur un règlement de juges  
nant une juridiction de droit moderne et une juridi  
droit musulman, une demande de prise à partie  
contre un magistrat, une poursuite dirigée contre un  
trat ou certains fonctionnaires dans les conditions  
par le Code de procédure pénale, les recours intent  
le cadre du fonctionnement interne de l'Ordre natio  
avocats, la Cour suprême se compose :

Le reste sans chan

ART. 3. — La présente ordonnance sera publiée su  
procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat

Fait à Nouakchott, le 24 novembre 1980.

Pour le Comité militaire de salut national,

*Le Président :*

Lieutenant-colonel Mohamed Khounaould HAIDAL